



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

- N°49 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_49-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **20**

Procurations : **1**

Nombre de conseillers absents : **12**

OBJET :
Attribution du marché de services pour l'assistance au développement de l'insertion professionnelle sur le territoire de la Commune de THIERS

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Claude GOUILLOU-CHENOT, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Farida LAID, et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avait donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON ;
Isabelle FUREGON ;
David DERROSSIS ;
Martine MUÑOZ ;
Sophie DELAIGUE ;
Thierry BARTHÉLEMY ;
Yoann BENTEJAC ;
Annie CHEVALDONNÉ ;
Claire JOYEUX ;

Secrétaire de séance :

Philippe BARRAU



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414_49-DE



C.M. 14.04.2025

- N°49 -

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES POUR L'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE THIERS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-26 ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;
- **Vu** les statuts de la Société Publique Locale GAIA ;
- **Considérant** que les marchés publics contractés entre les actionnaires d'une Société Publique Locale (SPL) et ladite société relèvent juridiquement du régime de « quasi-régie », permettant d'attribuer ces contrats sans publicité et sans mise en concurrence préalable ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS souhaite confier à la SPL GAIA un marché de services ayant pour objet l'assistance au développement de l'insertion professionnelle sur le territoire de la Commune ;
- **Considérant** que cette prestation est décomposée en trois lots :
 - Lot 1 – Accueil et accompagnement des personnes privées d'emploi ;
 - Lot 2 – Animation d'un réseau de structures partenaires ;
 - Lot 3 – Promotion du territoire dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur longue durée » ;
- **Considérant** que Stéphane RODIER, étant Président Directeur Général de la SPL GAIA ne peut pas participer au vote ;
- **Considérant** que Claude GOUILLOU-CHENOT est désigné Président de séance ;
- **Considérant** qu'Annie CHEVALDONNÉ est membre du Conseil d'Administration de la SPL GAIA ;
- **Considérant** que Philippe BARRAU s'est proposé en tant que secrétaire de séance en remplacement d'Annie CHEVALDONNÉ et que sa proposition a été acceptée ;

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

Annie CHEVALDONNÉ, secrétaire de séance, n'est pas présente et ne participe pas au vote ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (10 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Maire, Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Thierry BARTHÉLEMY, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX) :

- **Attribue** à la SPL GAIA le marché de services pour l'assistance au développement de l'insertion professionnelle sur le territoire de la Commune de THIERS pour l'année 2025 :
 - Lot 1 – Accueil et accompagnement des personnes privées d'emploi pour un montant de 87 000,00 euros Hors Taxes (HT) ;
 - Lot 2 – Animation d'un réseau de structures partenaires pour un montant de 79 135,08 euros HT ;
 - Lot 3 – Promotion du territoire dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur longue durée » pour un montant de 60 000,00 euros HT ;
- **Autorise** Claude GOUILLOU-CHENOT, président de séance, à signer les marchés et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Philippe BARRAU

Le Président de séance

Claude GOUILLOU-CHENOT

